

Alors, pourquoi un ministre du Travail? Qu'est-ce que le ministre fait? Quel est son rôle, si ce n'est d'aider à régler les problèmes? Le ministre se contente de dire qu'il est grand temps que les parties apprennent à négocier leurs propres solutions. Dans ces conditions-là, monsieur l'Orateur, le ministre du Travail n'a plus rien à faire ici, c'est-à-dire qu'il n'a plus qu'une chose à faire, c'est de démissionner, et comme il ne sera plus là pour aider à régler les différends, ce sera aux parties à trouver leurs propres solutions, à négocier leurs propres solutions.

Pourquoi le ministre serait-il en fonction, alors? Qu'est-ce qui lui reste à faire? Un simple travail de bureaucratie, quoi!

Le député d'Ontario (M. Starr) posait la question suivante au ministre, hier:

Le ministre ferait-il valoir le prestige, l'importance de son poste, en convoquant les deux parties à Ottawa sans tarder, en vue d'aider à conclure une entente sur l'interprétation du rapport Picard?

Le ministre répondait alors:

Non, monsieur l'Orateur.

Alors, le ministre ne veut pas se servir du prestige de son poste pour convoquer les deux parties et essayer de conclure une entente sur l'interprétation du rapport.

Quel est le rôle du ministre, dans ce cas-là? Est-ce un simple ministre de nom qui n'a rien à faire ici? Quel est son rôle? Le ministre devrait donner une réponse à cela.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que si le port de Montréal est complètement paralysé, aujourd'hui, que si plus rien se s'y fait, c'est justement parce que le ministre n'a pas pris les choses sérieusement, qu'il a préféré dire aux parties: Moi, je n'existe plus. Trouvez votre propre solution; ne comptez pas sur moi, je ne veux plus agir là-dedans, ou bien, comme il le disait hier: Vous autres, les patrons et les ouvriers, cherchez à régler vous-mêmes vos propres différends; moi, je ne veux plus remplir le rôle de ministre du Travail.

Eh bien! on a les résultats qu'on devait attendre. Le ministre se désintéresse-t-il de toute la question, comme il l'a dit lui-même hier, et c'est suffisamment prouvé par les citations que je viens de faire?

Or, si le ministre se désintéresse complètement de la situation, il n'a qu'une chose à faire, et c'est de démissionner, puisqu'il n'est pas prêt à prendre son rôle au sérieux.

Monsieur l'Orateur, je me souviens fort bien que l'an dernier, lors des grèves dans les ports de la Colombie-Britannique, l'honorable ministre du Travail avait fait un vibrant plaidoyer pour demander à tout le monde de régler au plus vite cette grève, puisqu'il y avait des marchandises périssables à bord des navires.

Monsieur l'Orateur, vous vous rappelez que pour quelques heures de délai, l'honorable ministre avait crié à l'irresponsabilité et m'avait traité d'irresponsable, parce que je n'avais pas voulu accepter une de ses propositions concernant la grève des ports de la Colombie-Britannique. Il m'avait traité d'irresponsable parce qu'il y avait des marchandises périssables sur ces navires et, aujourd'hui, la même situation se présente. Comme l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) le disait très bien, il y a là pour 1 million de dollars de marchandises périssables et l'honorable ministre ne veut rien faire.

Alors, monsieur l'Orateur, je suis obligé de lui retourner l'accusation qu'il portait contre moi l'an dernier et lui dire que, à son tour, il est irresponsable de ne rien vouloir faire —puisque il a employé cette expression-là l'an dernier—relativement aux marchandises périssables qui s'accumulent dans le port de Montréal.

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre ne veut rien faire; il demeure inactif. Il faut tout de même reconnaître que c'est lui qui a employé le mot «irresponsabilité» qui lui va si bien aujourd'hui.

Conséquemment, et à la lumière des faits, je crois que nous avons raison de réclamer la démission du ministre. Monsieur l'Orateur, peut-être l'honorable ministre était-il pressé de régler le problème des ports de la Colombie-Britannique, l'an dernier, parce que c'était dans sa province? Mais lorsqu'il s'agit d'un problème concernant la province de Québec, l'honorable ministre n'est plus pressé et dit tout simplement: que les parties apprennent à trouver ensemble leur solution, moi, je ne m'en mêle pas. Lorsqu'il s'agit de la Colombie-Britannique, on propose des mesures spéciales, des bills spéciaux en vitesse, sans laisser à personne le temps de se retourner! Mais lorsqu'il s'agit du Québec, là, il n'a rien à faire, et l'honorable ministre a dit: Je n'ai pas l'intention d'intervenir. L'honorable ministre l'a également dit hier, et je cite:

A mon avis, il est grand temps qu'elles apprennent à négocier leurs propres solutions.

Quand il s'agit du Québec, on accorde un autre traitement que celui qu'on donne à la province que représente l'honorable ministre du Travail!

Monsieur l'Orateur, c'est là une attitude impensable, c'est une attitude injustifiable et, en terminant mes observations, je demande la démission de l'honorable ministre du Travail, qui ne peut remplir son rôle, qui aime mieux laisser les choses aller à la bonne franquette que de voir à trouver des solutions aux problèmes qui se posent au sein de son ministère.